

TRS3700 – SANTÉ MENTALE, PROCESSUS SOCIAUX ET PRATIQUES D'ACCOMPAGNEMENT

Plan de cours

RESPONSABLE DU COURS

Nom	Andréanne Courtemanche
Disponibilités	Sur rendez-vous.
Courriel	courtemanche.andreanne@uqam.ca

DESCRIPTION DU COURS

Ce cours montre les processus sociaux à l'œuvre dans le champ de la santé mentale. Il en examine l'évolution des théories et des pratiques à travers l'histoire. Le cours examine aussi les liens entre santé mentale et société contemporaine en s'attardant aux représentations sociales et aux contextes sociaux. Il se penche sur quelques problématiques (dépression, état psychotique, crise suicidaire, santé mentale de l'enfant, etc.) et, finalement présente quelques pratiques d'accompagnement actuelles (intervention de crise suicidaire; suivi dans la communauté; santé mentale jeunesse).

PLACE DU COURS DANS LE PROGRAMME

Le cours *Santé mentale, processus sociaux et pratiques d'accompagnement* fait partie de la banque de cours optionnels en travail social parmi lesquels les étudiant.e.s doivent choisir lors du baccalauréat. Portant sur le champ de la santé mentale, ce cours participe à la réalisation des objectifs de deux des axes du programme : les axes de formation théorique et pratique.

OBJECTIFS DU COURS

Objectifs généraux

De façon générale, le cours *Santé mentale, processus sociaux et pratiques d'accompagnement* :

1. Propose une lecture sociohistorique de la notion de santé mentale et de différentes théories et pratiques d'intervention dans ce champ.

2. Présente différentes problématiques liées à la santé mentale tout en faisant des liens avec les contextes sociaux au sein desquels elles prennent place.
3. Initie les étudiant.e.s à différentes pratiques contemporaines d'accompagnement dans le champ de l'intervention en santé mentale.
4. Présente les apports ainsi que les particularités du travail social dans ce champ d'intervention.

Objectifs spécifiques

De façon plus spécifique, à la fin du cours, l'étudiant.e sera en mesure de :

1. Décrire comment les contextes sociaux et les représentations sociales agissent dans le champ de la santé mentale.
2. Décrire des problématiques et des enjeux contemporains liés à la santé mentale en considérant leurs aspects sociaux.
3. Expliquer comment des interventions effectuées tant auprès des individus, des familles, des groupes que des communautés peuvent agir sur la santé mentale des individus.
4. Analyser des pratiques d'intervention en santé mentale en regard du contexte social au sein duquel elles ont lieu.
5. Situer le rôle des TS et expliquer les spécificités du travail social dans ce champ de pratique.

CONTENU DU COURS

Bien que le cours soit pensé de façon à tisser des liens théories-pratiques tout au long de la session, il est possible de dire que la session est organisée en 2 blocs. Le premier bloc portera sur les questions théoriques et sociohistoriques liées aux thèmes du cours (par exemple : représentations sociales, histoire de la santé mentale, politiques et plans d'action en santé mentale, etc.). Le deuxième bloc portera sur des pratiques d'intervention contemporaines (par exemple : suivi intensif dans le milieu, intervention de groupe, pair aidance, etc.). La présentation de différentes pratiques d'intervention nous permettra d'aborder certains problèmes de santé mentale (et enjeux qui y sont reliés) vécus par les personnes auprès desquelles ces pratiques sont généralement effectuées.

FORMULES PÉDAGOGIQUES

Les cours se feront de façon synchrone, sur Zoom. Outre des présentations magistrales, les séances incluront différents types d'activités comme des périodes de discussion, des activités en sous-groupes, des visionnements de capsules vidéo, etc.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Trois modalités d'évaluation seront utilisées pour valider l'atteinte des objectifs spécifiques du cours. Elles se feront toutes individuellement.

1. Examen « en classe » (30%)

Un examen à livre ouvert portant sur le contenu du premier bloc de la session.

Forme : Questions à court, moyen et long développement.

Critères de correction : - Exhaustivité. - Justesse. - Clarté. - Capacité de synthèse.

Date : 18 février 2021 14h-17h

2. Travail écrit à partir d'un article journalistique sur le thème de la santé mentale (30%)

À partir d'un article de journal portant sur un thème relié à la santé mentale vous devrez rédiger un commentaire inspiré du contenu vu en classe. Le commentaire peut porter tant sur la façon dont l'article est rédigé, les points de vue qui y sont rapportés, une question qui y est posée, etc.

Contenu du travail écrit :

1) Résumé de l'article choisi (une demi-page)

2) Comment y sont présentées les notions de santé mentale et de problèmes de santé mentale (ex. aspects sociaux vs aspects individuels, etc.) ?

3) Lien avec le contenu vu en classe

- Énoncer la ou les notions du cours que vous mobiliserez et la.les décrire.

- Tracer des liens entre l'aspect de l'article que vous avez choisi de commenter et la.les notion.s que vous avez choisi.e.s.

Critères d'évaluation : - Justesse. - Pertinence des liens tracés entre le contenu du cours et l'objet du commentaire. - Rigueur de l'argumentation. - Qualité de la rédaction (respect des normes de présentation, respect des règles de présentation des références et qualité du français).

Normes de présentation : 3 pages (excluant la bibliographie). Interlignes 1.5. Marges 2,5cm. Times New Roman 12 pts.

Remise : Sur Moodle le 25 mars avant minuit.

3. Présentation et analyse d'une pratique, d'un programme ou d'un organisme en santé mentale (40%)

Pour cette modalité d'évaluation, vous devrez choisir une pratique, un programme d'intervention ou un organisme communautaire (ci-après nommé modalité) que vous décrirez puis analyserez à l'aide du contenu vu au cours de la session et de références extérieures au cours. La réalisation de cette évaluation s'appuie sur une recherche de références bibliographiques variées en fonction de la modalité choisie (ex. documentation sur les sites Web des CISSS-CIUSSS, rapports d'activités d'organismes communautaires, articles scientifiques, chapitres de livre, etc.)

Vous devrez faire approuver votre choix de modalité. Je vous recommande de le faire un mois avant la date de remise.

Contenu du travail (sera précisé au cours de la session) :

Description de la modalité (objectifs, contexte de mise en place, cadre théorique, etc.). Description des problématiques vécues par la population visée. Rôles des TS/apports du TS à cette modalité.

Analyse/critique de la modalité.

Normes de présentation : 8 pages (excluant la bibliographie). Interlignes 1.5. Marges 2,5cm. Times New Roman 12 pts.

Critères d'évaluation : - Exhaustivité. - Synthèse. - Qualité de l'analyse. - Rigueur de l'argumentation/démonstration. - Pertinence des références extérieures au cours. - Qualité de la rédaction (respect des normes de présentation, respect des règles de présentation des références et qualité du français).

Remise : Sur Moodle le 28 avril 2021 avant minuit.

Barème de notation

ÉCOLE DE TRAVAIL SOCIAL CANEVAS DE BASE POUR LA NOTATION LITTÉRALE (Janvier 2004)

% du résultat		100%	50%	40%	30%	25%	20%
Excellent	A+	4.3	2.15	1.72	1.29	1.07	0.86
	A	4.0	2.00	1.60	1.20	1.00	0.80
	A-	3.7	1.85	1.48	1.11	0.92	0.74
Très bien	B+	3.3	1.65	1.32	0.99	0.82	0.66
	B	3.0	1.50	1.20	0.90	0.75	0.60
	B-	2.7	1.35	1.08	0.81	0.67	0.54
Bien	C+	2.3	1.15	0.92	0.69	0.57	0.46
	C	2.0	1.00	0.80	0.60	0.50	0.40
	C-	1.7	0.85	0.68	0.51	0.42	0.34
Passable	D+	1.3	0.65	0.52	0.39	0.32	0.26
	D	1.0	0.50	0.40	0.30	0.25	0.20
Échec	E	0	0	0	0	0	0

GRILLE DE CONVERSION DE NOTE NUMÉRIQUE EN NOTE LITTÉRALE (Le 27 mars 2007)

		100	50	40	30	25	20
Excellent	A+	94,0 à 100	47 à 50	38 à 40	29 et 30	24 et 25	19 et 20
	A	90,0 à 93,9	45 et 46	36 et 37	27 et 28	23	18
	A-	86,0 à 89,9	43 et 44	35	26	22	-
Très bien	B+	82,0 à 85,9	41 et 42	33 et 34	25	21	17
	B	78,0 à 81,9	39 et 40	31 et 32	24	20	16
	B-	75,0 à 77,9	38	30	23	19	15
Bien	C+	71,0 à 74,9	36 et 37	29	22	18	-
	C	68,0 à 70,9	34 et 35	27 et 28	21	17	14
	C-	65,0 à 67,9	33	26	20	-	13
Passable	D+	62,0 à 64,9	31 et 32	25	19	16	-
	D	60,0 et 61,9	30	24	18	15	12
Échec	E	59,9 et moins	29 et -	23 et -	17 et -	14 et -	11 et -

Retards

Un retard qui n'est pas justifié 48 heures à l'avance entraînera une perte d'un tiers de note (ex. de A à A-) par jour.

Communication des résultats

Dans un délai de deux semaines après la remise d'une modalité d'évaluation les notes et les travaux commentés seront envoyés aux étudiant.e.s par courriel.

MATÉRIEL REQUIS

Matériel obligatoire :

Bergeron-Leclerc, C., Morin, M.-H., Dallaire, B. et Cormier, C. (dir.). (2019). La pratique du travail social en santé mentale. Apprendre, comprendre, s'engager. Québec : Presses de l'Université du Québec.

35,99\$ format numérique, 45,60\$ format papier (prix membre COOP)

Il est aussi disponible en lecture en ligne à partir du site de la bibliothèque de l'UQAM.

DATES À RETENIR

Semaine de lecture : 1^{er} au 7 mars 2021

CONSIGNES POUR LA PARTICIPATION À UN COURS OU À UNE ACTIVITÉ D'ENSEIGNEMENT EN LIGNE



Lors d'un cours ou d'une activité d'enseignement en ligne, le personnel enseignant peut décider, selon le cas, de procéder à l'enregistrement audio ou audiovisuel du cours ou de l'activité d'enseignement. Le personnel enseignant peut partager l'enregistrement uniquement à son groupe-cours.



En cas d'enregistrement, l'étudiante, l'étudiant sera informé au début de la séance.



Il est de la responsabilité de l'étudiante, de l'étudiant de désactiver son microphone et/ou sa caméra s'il ne souhaite pas être enregistré.



À défaut de désactiver son microphone et/ou sa caméra, l'étudiante, l'étudiant, consent à l'enregistrement audio ou audiovisuel, à la conservation, à la rediffusion et à l'utilisation de l'enregistrement de son nom, de sa voix et de son image dans le cadre du cours ou de l'activité en ligne. L'étudiante, l'étudiant reconnaît ne détenir aucun droit dans l'enregistrement.



Sauf avec l'autorisation expresse écrite du personnel enseignant, l'étudiante, l'étudiant reconnaît qu'il est interdit de reproduire, d'enregistrer, de publier, de diffuser, de communiquer ou de partager, par quelque moyen que ce soit, tout ou partie de l'enregistrement d'un cours ou d'une activité d'enseignement en ligne de même que tout matériel pédagogique s'y rattachant.

Une étudiante, un étudiant qui contrevient à ce qui précède s'expose aux sanctions prévues dans les règlements et politiques de l'UQAM ou à tout recours légal, notamment en vertu de la Loi sur le droit d'auteur.

ENGAGEMENT ET RESPONSABILITÉS

Les membres de l'École de travail social doivent prendre connaissance de la Politique interne d'utilisation des médias sociaux que l'on peut trouver à l'adresse suivante : <https://travailsocial.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/57/2019/09/ÉTS-Politique-médias-sociaux-2019-adoptée-17-05-2019-corr.pdf>



Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constitue une infraction au sens de ce règlement.

Les infractions et les sanctions possibles liées à ces infractions sont précisées aux articles 2 et 3 du [Règlement no 18 sur les infractions de nature académique](#).

Vous pouvez également consulter des capsules vidéos sur le site r18.ugam.ca. Celles-ci vous en apprendront davantage sur l'intégrité académique et le R18, tout en vous orientant vers les ressources mises à votre disposition par l'UQAM pour vous aider à éliminer le plagiat de vos travaux.

INFO
SPHÈRE

Infosphère est l'un de ces outils indispensables : un guide méthodologique visant à promouvoir les bonnes pratiques en matière de recherche documentaire et de rédaction de travaux. Cet outil vous accompagnera tout au long de vos études et vous permettra d'éviter les pièges du plagiat..

Politique n° 16 visant à prévenir et à combattre le sexisme et les violences à caractère sexuel

Les violences à caractère sexuel se définissent comme étant des comportements, propos et attitudes à caractère sexuel non consentis ou non désirés, avec ou sans contact physique, incluant ceux exercés ou exprimés par un moyen technologique, tels les médias sociaux ou autres médias numériques. Les violences à caractère sexuel peuvent se manifester par un geste unique ou s'inscrire dans un continuum de manifestations et peuvent comprendre la manipulation, l'intimidation, le chantage, la menace implicite ou explicite, la contrainte ou l'usage de force.

Les violences à caractère sexuel incluent, notamment :

- la production ou la diffusion d'images ou de vidéos sexuelles explicites et dégradantes, sans motif pédagogique, de recherche, de création ou d'autres fins publiques légitimes;
- les avances verbales ou propositions insistantes à caractère sexuel non désirées;
- la manifestation abusive et non désirée d'intérêt amoureux ou sexuel;
- les commentaires, les allusions, les plaisanteries, les interpellations ou les insultes à caractère sexuel, devant ou en l'absence de la personne visée;
- les actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme;
- le (cyber) harcèlement sexuel;
- la production, la possession ou la diffusion d'images ou de vidéos sexuelles d'une personne sans son consentement;
- les avances non verbales, telles que les avances physiques, les attouchements, les frôlements, les pincements, les baisers non désirés;
- l'agression sexuelle ou la menace d'agression sexuelle;
- l'imposition d'une intimité sexuelle non voulue;
- les promesses de récompense ou les menaces de représailles, implicites ou explicites, liées à la satisfaction ou à la non-satisfaction d'une demande à caractère sexuel.

Pour plus d'information :

https://instances.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/47/2019/04/Politique_no_16_2.pdf

Pour obtenir du soutien ou effectuer un signalement :

Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement
514 987-3000, poste 0886

Pour la liste des services offerts en matière de violence à caractère sexuel à l'UQAM et à l'extérieur de l'UQAM : <https://harcelement.uqam.ca/>

Soutien psychologique (Services à la vie étudiante)
514 987-3185 Local DS-2110

Service de la prévention et de la sécurité : 514 987-3131

Politique no 44 d'accueil et de soutien des étudiantes, étudiants en situation de handicap

Par sa politique, l'Université reconnaît, en toute égalité des chances, sans discrimination ni privilège, aux étudiantes, étudiants en situation de handicap, le droit de bénéficier de l'ensemble des ressources du campus et de la communauté universitaire, afin d'assurer la réussite de leurs projets d'études, et ce, dans les meilleures conditions possibles. L'exercice de ce droit est, par ailleurs, tributaire du cadre réglementaire régissant l'ensemble des activités de l'Université.

Il incombe aux étudiantes, étudiants en situation de handicap de rencontrer les intervenantes, intervenants (conseillères, conseillers à l'accueil et à l'intégration du Service d'accueil et de soutien des étudiantes, étudiants en situation de handicap, professeures, professeurs, chargées de cours, chargés de cours, direction de programmes, associations étudiantes concernées, etc.) qui pourront faciliter leur intégration à la communauté universitaire ou les assister et les soutenir dans la résolution de problèmes particuliers en lien avec les limitations entraînées par leur déficience.

Le Service d'accueil et de soutien aux étudiantes, étudiants en situation de handicap (SASESH) offre des mesures d'aménagement dont peuvent bénéficier certains étudiants. Nous vous recommandons fortement de vous prévaloir des services auxquels vous pourriez avoir droit afin de réussir vos études, sans discrimination. Pour plus d'information, visitez le site de ce service à l'adresse suivante : <http://vie-etudiante.uqam.ca/etudiant-situation-handicap/nouvelles-ressources.html> et celui de la politique institutionnelle d'accueil et de soutien aux étudiantes, étudiants en situation de handicap :

https://instances.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/47/2018/05/Politique_no_44.pdf

Vous devez faire connaître votre situation au SASESH le plus tôt possible :

En personne : 1290, rue Saint-Denis, Pavillon Saint-Denis, local AB-2300

Par téléphone : 514 987-3148

Courriel : situation.handicap@uqam.ca

En ligne : <http://vie-etudiante.uqam.ca/>

BIBLIOGRAPHIE

Bergeron-Leclerc, C., Morin, M.-H., Dallaire, B. et Cormier, C. (dir.). (2019). *La pratique du travail social en santé mentale. Apprendre, comprendre, s'engager*. Québec : Presses de l'Université du Québec.

Bourque, S. (2011). *Lignes directrices. Évaluer une personne ayant un trouble mental ou neuropsychologique attesté par un diagnostic ou par une évaluation effectuée par un professionnel habilité*. Ordre des travailleurs sociaux et thérapeutes conjugaux et familiaux du Québec.

Corin, E. E. et Poirel, M.-L. (dir.). (2011). *Le mouvement de l'être : paramètres pour une approche alternative du traitement en santé mentale*. Québec : Presses de l'Université du Québec.

Demailly, L. (2011). *Sociologie des troubles mentaux*. Paris : Éditions La Découverte.

Doucet, M.-C. et Moreau, N. (dir.). (2014). *Penser les liens entre santé mentale et société. Les voies de la recherche en sciences sociales*. Québec : Presses de l'Université du Québec.

Ehrenberg, A. (2018). *La mécanique des passions*. Paris : Odile Jacob.

Otero, M. (2012). *L'ombre portée. L'individualité à l'épreuve de la dépression*. Montréal : Les Éditions du Boréal.

Thifault, M.-C. et Dorvil, H. (dir.). (2014). *Désinstitutionnalisation psychiatrique en Acadie, en Ontario francophone et au Québec : 1930-2013*. Québec : Presses de l'Université du Québec.